

CT GARTEMPE ET CREUSE

Bulletin d'informations



SYAGC

Le mot du Président de Vienne Nature Michel Levasseur



Edito

"Depuis plus de 50 ans, notre association de protection de la nature et de l'environnement œuvre sur le territoire du département de la Vienne pour que les habitats naturels et les espèces floristiques et faunistiques qu'ils abritent soient maintenus dans un bon état de conservation. Parmi ceux-ci, les cours d'eau et les zones humides associées sont des milieux abritant une biodiversité remarquable. Malheureusement, ces milieux subissent depuis plusieurs décennies des agressions liées aux activités humaines en tout genre qui mettent en péril leur équilibre et leur bon fonctionnement.

La mise en œuvre des contrats territoriaux des milieux aquatiques (CTMA) au sein des différents bassins du département a été une opportunité pour Vienne Nature d'apporter sa pierre à l'édifice avec l'ensemble des acteurs des territoires pour participer à la restauration du bon état écologique des masses d'eau.

Dans le cadre du contrat territorial du bassin de la Gartempe et de la Creuse porté par le SYAGC, Vienne Nature met en œuvre des actions de connaissance (espèces patrimoniales visées par des plans nationaux d'actions, etc.), de suivis standardisés (odonates, mammifères semi-aquatiques), d'accompagnement de travaux de restauration pour la prise en compte d'espèces patrimoniales (odonates, mulettes) et enfin d'actions d'inventaires et de caractérisation des zones humides et milieux associés.

Après les trois premières années de mise en œuvre de nos actions sur le territoire, on peut effectivement constater que les zones humides ne représentent que de très faibles superficies sur les 5 bassins étudiés. Sur le bassin du Corchon, les zones humides ne représentent que 4 % de la superficie du bassin. Il s'agit, toutes proportions gardées, du bassin qui accueille la plus grande superficie de zones humides. Elles recouvrent en effet moins de 3% de la surface des autres bassins suivis. De plus, ces zones humides sont le plus souvent en mauvais état de conservation alors qu'elles devraient remplir des fonctions importantes en matière de biodiversité, d'hydrobiologie et d'activités socio-économiques. La conservation et la restauration de ces milieux restent donc des enjeux majeurs pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Ces trois premières années de suivi ont également permis de mettre en avant la richesse biologique du territoire avec notamment le retour de la Loutre d'Europe dans la plupart des cours d'eau, la découverte de populations de moules d'eau douce protégées (Mulette épaisse) ou très rares (Anodonte comprimée) ou encore la présence de libellules menacées et visées par un plan national d'actions (Cordulie à corps fin, Gomphes de Graslin, Agrion de Mercure). Le maintien de ces espèces dans un bon état de conservation ne sera possible que si le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides associées est restauré.

Notre implication dans le CT nous a permis de mesurer le défi qui était devant nous pour qu'à nouveau nos sources, nos rivières et nos zones humides débordent... de vie."

SOMMAIRE

Bilan intermédiaire du
contrat
- p. 1

Bilan technique et
financier 2022
- p. 2

Les actions agricoles
- p. 3

Les actions en zones
humides
- p. 4

Les actions en rivière
- p. 5

Les actions
complémentaires
- p. 6

FOCUS
- p. 7



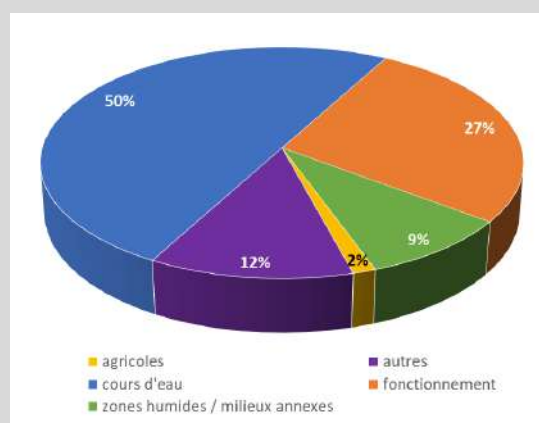
2022 : bilan à mi-parcours du CT

L'année 2022 constitue la fin du premier volet du contrat territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. De ce fait, un bilan intermédiaire a été établi par l'animateur du contrat (le SYAGC) afin de comparer les résultats obtenus avec les prévisionnels, vérifier l'atteinte des objectifs et juger l'intérêt de poursuivre les actions dans un second contrat territorial Gartempe et Creuse.

Ainsi, il en ressort des résultats globalement bons. En effet, **sur 26 objectifs opérationnels** établis en début de contrat, **17 ont été atteints à l'issue des 3 premières années**, 6 objectifs sont partiellement atteints et 3 ne le sont pas. Sur ces 3 objectifs non-atteints, l'un concerne notamment la thématique Assainissement pour laquelle aucune structure ne s'est positionnée comme porteuse d'actions dans ce contrat territorial.

Du point de vue financier, sur les **3 161 980 euros prévus** pour les 3 premières années du contrat, ce sont **2 414 457 euros** qui ont été **engagés**. Comme le montre le graphique ci-contre, les dépenses les plus importantes sont liées aux travaux en rivière et à l'animation.

Bilan financier du CT 2020-2022



Sur la période 2020-2022, les contraintes ont majoritairement été induites au lancement par les confinements successifs liés à la Covid, le retard pour l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général en 2020 et du fait de conditions météorologiques pas toujours favorables aux opérations prévues. Par ailleurs, certaines opérations se sont vues annuler de par le refus de propriétaires privés.

Sur le bilan global 2020-2022, il apparaît néanmoins un **taux de réussite à 76 % sur le plan financier et la quasi-totalité des objectifs requis par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est respectée à mi-parcours**.

2022 achève la première phase de ce contrat territorial. Un bilan technique et financier a été établi démontrant qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés. C'est pourquoi les maîtres d'ouvrage s'investissent dans la seconde phase du contrat territorial Gartempe et Creuse (2023-2025) avec des objectifs forts.



Les actions menées en 2022 par les différents intervenants

Le bilan technique

En 2022, les efforts des maitres d'ouvrage ont permis la concrétisation des actions ci-dessous (explicitées dans les pages suivantes) :

- Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures sur le Chambon, le Corcheron, le Vairon ;
- Aménagements des chutes à l'aval de petits ouvrages sur le Corcheron et le Vairon ;
- Restauration du lit et des berges sur la Luire, la Plate, le Corcheron, le Vairon, la Creuse ;
- Réalisation d'indicateurs de suivi des cours d'eau : Luire, Plate, Chambon, Pindray, Ris, Gué de la Reine, Montant ;
- Caractérisation des zones humides sur les bassins du Salleron et du Gué de la Reine ;
- Animation et acquisition de zones humides sur les bassins de l'Asse, la Benaize, le Corcheron, le Salleron, la Luire, la Gartempe ;
- Etude prolongée concernant l'aménagement de l'ouvrage de Busserais ;
- Modélisation de la dynamique des ruissellements sur le bassin de l'Allochon ;
- Sensibilisation des agriculteurs quant à la diversité des espèces de prairies permanentes ainsi qu'à la gestion des intrants ;
- Plantation de haies sur les communes de Vicq sur Gartempe et Lathus St Rémy ;
- Animations auprès des propriétaires d'étangs sur le bassin de la Luire ;
- Sensibilisation des enfants de deux classes primaires de l'école de Saint Savin ;
- Amélioration des connaissances via les inventaires sur les mammifères semi-aquatiques, les Mulettes, les Odonates.

D'autres actions ont également été menées en parallèle du contrat territorial : arrachage de la jussie et gestion de la végétation problématique sur la Gartempe et le Salleron.

Le bilan financier

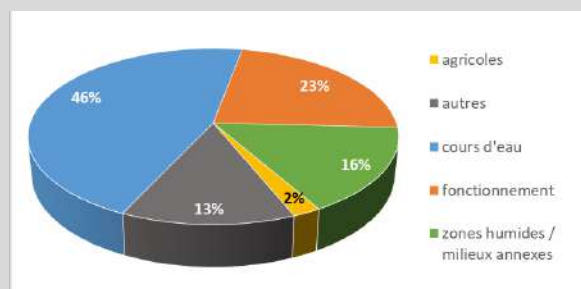
Sur les 1 235 339 € initialement prévus en 2022, les dépenses de toutes les actions entreprises s'élèvent à 915 594 €. Cette somme prend en compte les dépenses liées aux actions hors contrat territorial (104 177.3 €), elles ne sont pas subventionnées mais concourent au bon état.

Dans le fonctionnement, sont comptabilisées les actions liées à la communication (site internet, impression de la Newsletter, reportages vidéo) ainsi que les charges induites par les postes de chargés de missions.

Les différences entre le prévisionnel et le réalisé s'expliquent par la non réalisation de certaines actions agricoles et des opérations en rivière. De même, certaines actions complémentaires ont été moins onéreuses qu'estimées.

La majorité des dépenses en 2022 sont issues des interventions en cours d'eau (46%). Le second volet de dépenses (23%) concernent les activités liées à l'animation et la communication. Les actions en zones humides arrivent en 3ème position (16% des dépenses).

Dépenses par grands types d'actions en 2022



A l'issue de cette troisième année du contrat territorial Gartempe et Creuse, les actions engagées ont été nombreuses et non contraintes par les restrictions sanitaires contrairement aux années précédentes.



Vue aérienne de l'Allochon - Géoportail

Les actions agricoles

Les actions à visée agricole sont à ce jour portées par la Chambre d'agriculture de la Vienne et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

La Chambre d'agriculture avait proposé l'an passé de réaliser une **étude** afin de connaître la **dynamique des ruissellements** à l'échelle du bassin de l'Allochon. L'analyse des cartographies (occupation du sol, pentes,...) avait été effectuée mais la prospection de terrain n'avait pas pu être menée du fait des conditions météorologiques particulières. Cette étude a donc été finalisée en 2022.

Des accompagnements individuels pourront être proposés aux agriculteurs volontaires selon les demandes et le besoin identifié.



LPO

De son côté, la LPO a organisé un **chantier de plantations de haie**. Cette action a coûté 6150 €. Les bénévoles de la LPO, sont intervenus sur 420 m sur la commune de Vicq sur Gartempe et 330 m à Lathus St Rémy.

Ces haies présentent de nombreux avantages : elles font office de brise-vent protégeant les cultures et le bétail, elles réduisent aussi l'érosion des sols grâce à leur système racinaire et sont notamment le refuge de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, mammifères...).



LPO

En partenariat avec le CIVAM, la LPO a réalisé une **intervention** le 11 mai 2022 **auprès de 12 agriculteurs** du secteur de Saulgé. L'objet de ce rendez-vous était de découvrir la **diversité des espèces présentes dans les prairies**, se familiariser avec les espèces fourragères et discuter de pratiques plus raisonnées vis-à-vis des intrants.

Les actions de la Chambre d'agriculture et de la LPO permettent d'aller à la rencontre des agriculteurs, d'engager des discussions sur des thèmes précis et espérer une amélioration quant à certaines pratiques actuellement impactantes pour le milieu .



CEN NA

Les actions en Zones Humides

Sur cette thématique, deux maitres d'ouvrage se sont mobilisés en 2022 dans le pilotage des actions : il s'agit du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et de Vienne Nature (VN).

Dans le CT Gartempe et Creuse, le CEN propose notamment de **l'animation foncière**. Cette animation implique de **rencontrer les propriétaires de parcelles remarquées par le CEN**.

En 2022, cette animation s'est effectuée sur les bassins de l'Asse, la Benaize, le Corcheron, le Salleron, la Gartempe et la Luire. Ce sont ainsi près de 215 ha qui ont bénéficié de l'animation foncière du CEN, mais toutes les démarches engagées n'ont pas forcément abouti à un résultat favorable avec les propriétaires concernés.

Lorsque l'opportunité se présente, le CEN peut également faire **l'acquisition des parcelles pour en assurer la gestion**. Des acquisitions ont été effectuées en 2022 à Saulgé et à Antigny pour une surface totale de 27.5 ha. Par ailleurs, une négociation est en cours pour 68 ha supplémentaires.

Toutes ces actions ont été engagées par le CEN en 2022 pour un montant total de 113 341.6 €.

De son côté, Vienne Nature réalise **des inventaires** qui permettent **d'améliorer la connaissance sur les zones humides et leur biodiversité**.

Cette caractérisation a concerné les bassins du Salleron (réalisée pour partie, la fin des prospections sera effectuée en 2023) et du Gué de la Reine. Ces actions d'inventaires ont induit des dépenses à hauteur de 20 940 € pour l'année 2022.

Les informations sur les zones humides sont ensuite fournies aux communes afin qu'elles intègrent les différents documents d'urbanisme en vigueur.

Ces données sont de même utiles au CEN afin de cibler l'acquisition des parcelles qui présentent de forts enjeux.



Discussion avec le gestionnaire d'une parcelle - CEN NA



Présentation du protocole pour l'inventaire des zones humides - Vienne Nature

L'amélioration des connaissances sur les zones humides est utile car, lorsque certaines zones apparaissent en péril, les maitres d'ouvrage se concertent et programment les opérations indispensables à la restauration et la préservation des sites concernés. Les données récoltées sont par ailleurs mises à disposition afin d'intégrer les documents d'urbanisme.



Les actions en rivière

Les actions de restauration des cours d'eau sont engagées par le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86. Ces interventions ont lieu majoritairement sur des propriétés privées c'est pourquoi un accord des propriétaires est obtenu au préalable de toute intervention.

Pour réduire les dégradations liées aux piétinements des animaux, des **abreuvoirs** ont été **aménagés** et des **clôtures posées** aux abords du Chambon (2 abreuvoirs-gué), du Corcheron (1 abreuvoir-gué) et du Vairon (4 abreuvoirs et 1880 m de clôtures).

Afin de recréer un fonctionnement plus naturel, restaurer des habitats aquatiques et diversifier les écoulements, des **recharges en granulats** (blocs, pierres, cailloux) ont été **effectuées** dans le lit des cours d'eau : Luire (1.53 km), Plate (652 m), Corcheron (267 m) et Vairon (1.3 km).

En compléments, des **aménagements** ont consisté à rétablir la bonne circulation pour les espèces aquatiques **au niveau de petits ouvrages** (buses, ponts, ...). Cela a concerné les ruisseaux du Corcheron et du Vairon.

Toutes les actions de restauration des milieux aquatiques en 2022 ont coûté 156 893 € TTC à la CCVG, le SYAGC a quant à lui déboursé 192 322 € TTC et la Fédération de pêche a dépensé 7500 €.

Des **indicateurs de suivi** ont été **réalisés** afin de connaître l'état avant travaux et ainsi permettre de **déterminer l'effet des travaux sur la qualité des eaux**.

La CCVG a procédé à des **mesures physico-chimiques** sur le ruisseau du Pindray. La FDAAPPMA86 a réalisé des **pêches électriques** sur le Chambon, le Pindray et la Luire.

Le SYAGC a poursuivi sa **campagne de mesures pour établir l'état physico-chimique et l'hydrologie** des affluents Gartempe et Creuse. Toutes les informations récoltées permettent d'avoir des données chiffrées, très utiles en période de forte sécheresse comme cette année. En 2022, le déficit de pluies hivernal et les fortes chaleurs estivales ont induit un niveau très faible des rivières. On observe ainsi une **baisse de 11 à 40 % des débits estivaux** sur les affluents Gartempe et Creuse comparativement à 2021.



Abreuvoir et pose de clôtures réalisés par la CCVG.



Mesures physico-chimiques sur le territoire du SYAGC.



Une pêche électrique sur la Luire par la FDAAPPMA 86.

Les différents aménagements pilotés en 2022 par ces 3 maitres d'ouvrage ont permis de restaurer 3.7 km de cours d'eau sur le territoire afin d'atteindre le bon état écologique. Des indicateurs de suivi ont été établis afin de voir l'évolution de la qualité du milieu sur les secteurs aménagés.



Les actions complémentaires

En complément des autres actions en rivière, la CCVG et le SYAGC sont intervenus pour **retirer les arbres dangereux et les embâcles problématiques** sur la Creuse, la Gartempe, le Salleron et la Bussière. Cela implique des équipes compétentes et le matériel adéquat pour effectuer ces opérations parfois très difficiles. Ces actions ont coûté 76 627 €.

La **lutte contre la jussie** a été poursuivie en 2022, avec l'équipe en régie du SYAGC. Cette équipe de 3 personnes, opérant de juin à août, a permis l'arrachage de l'intégralité des massifs sur la Gartempe (70 km), sur 12.2 km de la Creuse et 6.3 km sur l'Anglin. Cela a représenté un volume arraché de 100.2 m³ de jussie.

Cette opération a coûté au total 27 550 € (en fonds propres du SYAGC).

Une **assistance technique** est proposée par le SYAGC aux propriétaires de **plans d'eau sur le bassin de la Luire**, cette démarche concerne 6 plans d'eau jugés prioritaires.

Des inventaires concernant les libellules et les mulettes ont été effectués sur les secteurs de restauration morphologique. Des données ont ainsi été obtenues sur plusieurs bassins (la Bussière, la Benaize, le Chambon, la Gartempe, la Luire, et le Vairon). Sur la Luire, quelques mulettes ont été observées sur les zones à aménager. Afin de ne pas les impacter, elles ont été prélevées par Vienne Nature et remises sur un secteur amont en dehors de toutes influences des travaux.

Par ailleurs, des mesures de gestion ont été proposées concernant les **ouvrages impactant pour la traversée des loutres**. Cela a concerné les bassins de la Benaize, du Salleron et de la Gartempe.

Ces opérations menées par Vienne Nature en 2022 s'élèvent à 13 600 €.

Enfin, des **actions de sensibilisation** ont été réalisées par l'animateur de la LPO : 2 classes de l'école de St Savin en ont bénéficié en 2022. Les élèves ont pu **appréhender le cycle de l'eau et la préservation de la ressource en eau**. Ils ont aussi pu **découvrir le rôle des haies ainsi que l'existence des invertébrés aquatiques**. Ces interventions s'élèvent à 3011 €.



Embâcle retiré au moulin de Saint Savin - SYAGC



Mulettes observées sur la Luire par Vienne Nature



Sensibilisation scolaire à St Savin - LPO

Ces actions complètent celles précédemment décrites car elles permettent notamment une meilleure connaissance des milieux et sa transmission.

Les actions non financées dans le contrat (embâcles, arbres, jussie) concourent au bon état écologique des cours d'eau, c'est pourquoi elles sont maintenues.

FOCUS SUR :

LE NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025

Durant l'année 2022, le SYAGC (animateur du contrat) a produit le **bilan des actions sur la première phase du contrat (2020-2022)**. Ce bilan a démontré que les **objectifs fixés n'étaient pas tous remplis** à mi-parcours (17 sur 26), nécessitant de **nouvelles propositions** et la **signature d'un contrat territorial Gartempe et Creuse** pour la période **2023-2025**. Plusieurs réunions de programmation ont eu lieu avec les partenaires, de nouveaux interlocuteurs ont été rencontrés.



• VIENNE AGROBIO •

C'est ainsi que **Vienne Agrobio** s'est proposé d'intégrer le contrat et d'être **maitre d'ouvrage sur des actions agricoles**.

Les actions inscrites sur la période 2023-2025 concernent **l'accompagnement à la conversion en bio, des rencontres techniques, des journées d'informations**.



In fine, le contrat territorial Gartempe et Creuse 2023-2025 sera porté par 8 maitres d'ouvrage et 3 partenaires financiers. Le montant total des actions sur cette période est estimé à 2 862 101 €.



SYAGC

Pour plus d'informations sur les éléments présentés dans ce document, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

animation@contrat-gartempe-creuse.fr
05 49 84 13 53
<https://contrat-gartempe-creuse.fr>



- Ligue pour la Protection des Oiseaux France

viennne@lpo.fr
05 49 88 55 22



- Communauté de communes Vienne et Gartempe

accueil.mds@ccvg86.fr
05 49 91 07 53



- Vienne Nature

contact@viennne-nature.fr
05 49 88 99 04



- Fédération de pêche de la Vienne

contact@peche86.fr
05 49 37 66 63



- Chambre d'agriculture de la Vienne

accueil@viennne.chambagri.fr
05 49 44 75 07



- Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

poitiers@cen-na.org
05 49 50 42 59



Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.